
Grande-Bretagne : BSkyB devra céder une partie de sa participation dans ITV

Description

Après s'être emparé de 17,9 % du capital d'ITV, le 17 novembre 2006, pour quelque 940 millions de livres (1,3 milliard d'euros), BSkyB, le groupe de télévision britannique détenu à hauteur de 39 % par News Corp., devra probablement se séparer d'une partie de sa participation dans ITV. Empêchant tout rapprochement avec NTL, devenu Virgin Media (voir le n° 2-3 de *La revue européenne des médias* printemps-été 2007), cette prise de participation a suscité l'agacement de Richard Branson, patron de Virgin Media, qui avait dans un premier temps saisi l'Ofcom et l'Office of Fair Trading (OFT).

Saisie en deuxième instance après la remise de conclusions critiques par l'Office of Fair Trading le 29 avril 2007, la Competition Commission, l'instance antitrust britannique, a rendu un verdict similaire. Le 2 octobre 2007, elle considèrerait que la prise de participation de BSkyB dans ITV « peut vraisemblablement réduire la concurrence en donnant à BSkyB la capacité d'influer sur la stratégie d'ITV, en particulier en matière d'investissement sur le contenu ou les nouvelles technologies ». A cet égard, la participation de BSkyB dans ITV ne porte pas atteinte à la concurrence sur le marché publicitaire britannique ou au pluralisme de l'information, comme cela avait été dénoncé dans un premier temps, ITV contrôlant à elle seule plus de 40 % du marché publicitaire britannique, mais bien plutôt à la concurrence entre médias télévisés.

Les conclusions de la Competition Commission ont par la suite conduit BSkyB à proposer de placer dans un trust une partie de ses droits de vote dans ITV afin de limiter l'influence potentielle du groupe de télévision payante sur le numéro un de la télévision gratuite privée en Grande-Bretagne. Cette concession n'aurait pas suffi, la Competition Commission ayant finalement proposé d'autres mesures pour remédier aux atteintes à la concurrence constatées en octobre. Le 20 décembre 2007, elle demandait un désengagement partiel de BSkyB dans ITV, la participation de la première dans la seconde devant passer de 17,9 % à moins de 7,5 % du capital. Cette « réduction significative » de la participation équivaudrait, en termes de concurrence, à ce que pourrait représenter une vente totale de la participation « car elle fait disparaître toute perspective réaliste que BSkyB puisse influencer de manière importante la stratégie d'ITV ». Par ailleurs, la Competition Commission a également recommandé que BSkyB ne cherche pas à être représenté au sein du conseil d'administration d'ITV, afin d'éliminer, là aussi, toute possibilité d'influence. Reste au ministère de l'Entreprise et des Affaires à statuer sur ces recommandations, alors même que l'action d'ITV, désormais fragilisée dans son actionnariat, a perdu près de 40 % de sa valeur depuis novembre 2006.

Sources :

- « BSkyB aura du mal à garder sa participation dans ITV », Isabelle Chaperon, *Les Echos*, 3 octobre 2007.
- « ITV : coup d'arrêt aux ambitions de BSkyB », Andrea Marawski, *La Tribune*, 3 octobre 2007.
- « BSkyB probablement obligé d'abaisser sa part dans ITV à moins de 7,5 % », AFP, 20 décembre 2007.
- « BSkyB devra se désengager d'ITV » *Les Echos*, 21 décembre 2007.

Categorie

1. Economie
2. Un trimestre en Europe

date création

21 décembre 2007

Auteur

alexandrejoux